



Rapport d'activités

Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire

Année 2023



A. Présentation de la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire ordinaire

1. Mission

Les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des examens qui permettent l'obtention de certificats, diplômes et attestations de niveau secondaire en dehors des filières traditionnelles de l'enseignement obligatoire. Ces examens sont donc destinés aux personnes qui ont dû interrompre leur scolarité ou qui, pour des raisons diverses, ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique".

Si les jurys sont définis comme une filière alternative pour obtenir un diplôme officiel, ils ne représentent pas une forme alternative d'enseignement car ils n'organisent aucune formation et ne fournissent aucun cours. Les candidat.e.s qui s'y inscrivent doivent se préparer par eux/elles-mêmes et s'inscrire aux jurys uniquement au moment où ils/elles sont prêt.e.s à présenter les épreuves.

2. Base légale

L'organisation des jurys est régie par le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Plusieurs arrêtés du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) accompagnent ce décret :

- AGCF du 15 novembre 2017 portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 21 mars 2018 fixant les modèles des attestations, des certificats et des diplômes visés à l'article 22 du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 9 décembre 2021 fixant le règlement de passation des examens des candidats et des candidates aux jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Arrêté ministériel du 20 octobre 2021 portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

3. Organisation générale

Les jurys organisent deux cycles d'examens par année :

- le premier cycle débute en août et se termine fin janvier ;
- le second cycle débute en février et se termine fin juillet.

Le présent rapport d'activités porte sur l'organisation des cycles de l'année 2023, à savoir le cycle 2022-2023/2 s'étalant de février 2023 à juillet 2023 et le cycle 2023-2024/1 s'étalant d'août 2023 à janvier 2024.

4. Titres délivrés

Les jurys organisent des épreuves en vue de l'obtention de dix certificats également délivrés dans les établissements scolaires :

- le CE1D ;
- le CE2D général, le CE2D technique de transition, le CE2D technique de qualification et le CE2D professionnel ;

- le CESS général, le CESS technique de transition, le CESS technique de qualification et le CESS professionnel ;
- le CE6P.

Les certificats délivrés par les jurys ont la même valeur que ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice. Toutefois, les jurys ne délivrent pas de Certificat de Qualification pour les filières Techniques de qualification et Professionnelles.

À côté de ces diplômes, la Direction des jurys organise des épreuves préparatoires qui visent l'obtention de titres uniquement délivrés par les jurys :

- le DAES (diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur) ;
- l'attestation de réussite qui permet la poursuite d'études complémentaires dans le domaine paramédical ;
- l'attestation de réussite qui permet la poursuite d'études supérieures dans le domaine paramédical.

5. Ressources humaines

L'équipe de la Direction des jurys était composée au 1^{er} février 2023 de 17 personnes dont 8 agents administratifs, 8 chargés de mission et une Directrice.

La Direction des jurys bénéficie également de l'expertise d'examineurs.trices externes qui travaillent avec elle sur base volontaire. Leur aide est indispensable pour assurer diverses tâches telles que la rédaction d'examens, la surveillance des épreuves écrites, la passation des épreuves orales, la correction d'examens... Ces examinateurs.trices externes sont :

- des membres du personnel enseignant en activité de service ;
- des membres du personnel enseignant retraités ;
- des membres retraités du Service général de l'Inspection.

6. Lieu de passation

La Direction des jurys ne dispose pas de locaux propres en vue d'organiser les examens. L'augmentation constante du nombre de candidat.e.s inscrit.e.s exige la location de salles externes. L'organisation des différentes « options de base groupées » (OBG) des orientations techniques et professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options étant donné que la Direction des jurys ne dispose pas d'infrastructures permettant de les organiser (ateliers, matériel nécessaire au déroulement des examens,...).

Différentes recherches ont été menées au sein de l'infrastructure du Ministère de la FWB mais aucune salle/bâtiment lui appartenant ne correspond aux contraintes organisationnelles de la Direction des jurys.

Lors du cycle 2022-2023/2, les épreuves du CE2D et du CESS rassemblant de nombreux.ses candidat.e.s se sont déroulées au Palais 11 de Brussels Expo. Les épreuves d'Histoire et de Géographie du CE1D ont également eu lieu au Palais 11 de Brussels Expo. Les épreuves externes certificatives ont quant à elles été organisées à la Gare Maritime située près de Tour&Taxi.

L'ensemble des épreuves écrites rassemblant de nombreux.ses candidat.e.s pour le cycle 2023-2024/1 ont été organisées au Palais des Congrès de Liège. L'ensemble des autres épreuves s'est déroulé au

siège des jurys, hormis les épreuves d'options pour lesquels les candidat.e.s se sont rendu.e.s dans divers établissements scolaires.

B. Les Jurys de l'enseignement secondaire ordinaire en chiffres

1. Inscriptions

Le nombre d'inscriptions ne fait qu'augmenter depuis ces dernières années. La Direction des jurys constate de manière récurrente un pic d'inscriptions au deuxième cycle de l'année.

La crise sanitaire débutée en mars 2020 avec un confinement strict a contraint la Direction des jurys à adapter l'organisation de ses cycles d'examens. Afin de prolonger le cycle 2019-2020/2 en cours en mars 2020, le cycle 2020-2021/1 n'avait pas pu être organisé.

Cycles	Nombre d'inscrits					
	CESS	CE2D	CE1D	DAES	Para	Total
2016-2017/1	705	181	86	204	-	1176
2016-2017/2	593	209	168	-	-	970
2017-2018/1	798	133	-	308	-	1239
2017-2018/2	1063	192	178	-	229	1662
2018-2019/1	757	151	-	171	123	1202
2018-2019/2	1165	231	272	-	226	1894
2019-2020/1	900	178	-	223	136	1437
2019-2020/2	1244	267	244	104	203	2062
2020-2021/2	1263	229	331	-	182	2005
2021-2022/1	901	176	-	206	86	1369
2021-2022/2	1312	279	349	-	162	2102
2022-2023/1	1039	201	-	253	72	1565
2022-2023/2	1490	308	375	-	139	2312
2023-2024/1	1059	255	-	254	82	1650

Le nombre de candidat.e.s inscrit.e.s respectivement au 1^{er} cycle et au 2^{ème} cycle de l'année est en augmentation par rapport aux mêmes cycles précédents. Les inscriptions ont augmenté de 5,5% au 1^{er} cycle et de 10% au 2^{ème} cycle (par rapport au même cycle l'année précédente).

Force est de constater également que davantage d'élèves s'orientent vers un enseignement à domicile et devront donc s'inscrire aux jurys pour obtenir leurs titres.

2. Options de base groupées

L'organisation des épreuves d'Options de base groupées (OBG) des filières Techniques de qualification et Professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options (examineurs.trices, infrastructures au sein des écoles, matériel, etc.) étant donné que la Direction des jurys ne dispose ni d'infrastructures ni d'examineurs.trices qui peuvent les organiser.

La liste des 49 OBG organisées durant le cycle 2022-2023/2 est reprise *infra* :

OBG CESS
CESS TTR
Arts Audiovisuel Informatique Sciences appliquées
CESS TQ
Agent d'éducation Animateur Arts plastiques Dessinateur en construction Electricien automaticien Hôtelier-Restaurateur Technicien commercial Technicien de bureau Technicien en comptabilité Technicien en photographie Technicien en usinage
CESS P
Assistant de maintenance PC-Réseaux Auxiliaire Administratif d'Accueil Boucher - Charcutier Boulangier - Pâtissier Carreleur Coiffeur Couvreur Cuisinier de collectivité Ebéniste Electricien installateur en résidentiel Mécanicien d'entretien Menuisier Métallier soudeur Monteur en sanitaire et chauffage Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre Peintre Restaurateur Vendeur

OBG CE2D
CE2D TTR
Arts Audiovisuel Sciences appliquées
CE2D TQ
Agriculture Electromécanique Gestion Horticulture Secrétariat-tourisme Techniques sociales et d'animation (variante A)
CE2D P
Cuisine et salle Mécanique garage Mécanique polyvalente Services sociaux Soins de beauté Travaux de bureau Vente

La liste des 57 OBG organisées durant le cycle 2023-2024/1 est reprise *infra* :

OBG CESS
CESS TTR
Arts Audiovisuel Informatique Sciences appliquées Sciences économiques appliquées
CESS TQ
Agent d'éducation Animateur Dessinateur en construction Electricien automaticien Hôtelier-Restaurateur Mécanicien automaticien Technicien commercial Technicien en comptabilité Technicien en équipement thermique Technicien en infographie Technicien en photographie
CESS P
Agent qualifié dans les métiers du cheval Aide familiale Assistant de maintenance PC-Réseaux Assistant en soins animaliers Auxiliaire Administratif d'Accueil Boucher - Charcutier Boulangier - Pâtissier Carreleur Coiffeur Couvreur Cuisinier de collectivité Ebéniste Electricien installateur en résidentiel Electricien installateur en industriel Fleuriste Mécanicien d'entretien Menuisier Métallier soudeur Monteur en sanitaire et chauffage Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre Peintre Plafonneur Restaurateur Soins de beauté Tapissier-garnisseur Vendeur

OBG CE2D
CE2D TTR
Arts Sciences appliquées Sciences sociales et éducatives
CE2D TQ
Electromécanique Gestion Horticulture Techniques artistiques (variante A) Techniques sciences Techniques sociales et d'animation (variante A)
CE2D P
Arts appliqués Coiffure Construction gros œuvre Cuisine et salle Services sociaux Travaux de bureau

Un nombre conséquent d'options de base groupées a été organisé lors du cycle 2023-2024/1 alors que, comparativement au cycle précédent, le nombre d'inscrit.e.s est moindre (671 candidat.e.s au cycle 2022-2023/2 et 406 candidat.e.s au cycle 2023-2024/1). Cela signifie qu'une majorité d'OBG a été organisée pour 1, 2 ou 3 candidat.e.s. Leur absence aux différentes épreuves a dès lors provoqué des coûts importants pour la Direction des jurys.

3. Absentéisme des candidat.e.s

De nombreux.ses candidat.e.s s'inscrivent à l'ensemble des examens des jurys en vue de l'obtention d'un titre mais ne s'y présentent finalement pas ou ne se présentent qu'à certains d'entre eux.

- Cycle 2022-2023/2

Le taux d'absentéisme moyen aux épreuves de la formation commune est de 35 %. L'absentéisme de 38 % aux épreuves des OBG est similaire à celui de la formation commune. Toutefois, il est interpellant de constater un taux si élevé quand le/la candidat.e confirme sa présence à la demande de la Direction des jurys quelques jours avant l'examen. Si on ne tient pas compte de l'OBG « Assistant de maintenance PC-réseau », l'absentéisme moyen s'élève à 53 % dans les filières Techniques de Qualification et Professionnelles, ce qui est interpellant au vu de la difficulté à trouver des collaborations avec les établissements scolaires pour la passation des épreuves pratiques.

Taux d'absentéisme global par titre pour le cycle 2022-2023/2

Titre	Nbre inscrits	Nbre ABS/NPP	% absents
CE1D	376	96	26%
CE2D G	249	129	52%
CE2D TTR	4	1	25%
CE2D TQ	16	11	69%
CE2D P	39	20	51%
CESS G	802	239	30%
CESS TTR	16	12	75%
CESS TQ	55	44	80%
CESS P	616	224	36%
Para Brevet	122	18	15%
Para Bachelier	17	11	65%
Total	2312	805	35%

Taux d'absentéisme dans les OBG pour le cycle 2022-2023/2

Total OBG : 49	
Total nombre inscrit.e.s	671
Total absent.e.s	255
Taux total d'absentéisme	38 %
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	53,64 %

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	18	561	33,69 %
CESS TQ	11	40	87,5 %
CESS TTR	4	12	66,67 %
CE2D P	7	39	41,03 %
CE2D TQ	6	16	37,5 %
CE2D TTR	3	3	33,33 %
TOTAL	49	671	38 %

Données d'absentéisme aux épreuves de la formation commune pour le cycle 2022-2023/2

CESS G					CE2D G				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	528	271	257	49%	Français	162	118	44	27%
Mathématique	678	391	282	42%	Mathématique	192	153	39	20%
Sciences	637	392	244	38%	Sciences	183	142	40	28%
FHG	558	348	210	38%	FHG	179	130	49	27%
LMI Anglais	427	224	203	48%	LMI Anglais	134	98	36	27%
LMI Néerlandais	89	39	50	56%	LMI Néerlandais	43	27	16	37%
LMI Allemand	2	1	1	50%	LMI Allemand	1	1	0	0%
CESS TTR					CE2D TTR				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	11	2	9	82%	Français	3	2	1	33%
Mathématique	13	3	10	77%	Mathématique	4	3	1	25%
Sciences	15	4	11	73%	Sciences	3	2	1	33%
FHG	11	2	9	82%	FHG	3	2	1	33%
LMI Anglais	11	2	9	82%	LMI Anglais	3	2	1	33%
LMI Néerlandais	2	2	0	0%	LMI Néerlandais	0	0	0	0%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%
CESS P					CE2D P				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	463	278	189	41%	Français	33	25	8	24%
Mathématique	291	230	61	21%	Mathématique	29	22	7	24%
FSE	447	309	137	31%	Formation scientifique	33	29	4	12%
Formation scientifique	509	324	184	36%	FHG	34	30	4	12%
LMI Anglais	29	16	13	45%	LMI Anglais	27	22	5	19%
LMI Néerlandais	10	7	3	30%	LMI Néerlandais	2	1	1	50%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%
CESS TQ					CE2D TQ				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	42	12	30	71%	Français	12	6	6	50%
Mathématique	46	23	23	50%	Mathématique	13	8	5	38%
Formation scientifique	46	21	25	54%	Formation scientifique	12	6	6	50%
FHG	45	18	27	60%	FHG	14	9	5	36%
LMI Anglais	33	14	18	55%	LMI Anglais	8	5	3	38%
LMI Néerlandais	9	5	4	44%	LMI Néerlandais	5	2	3	60%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%
Bachelier					Brevet				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	17	7	10	59%	Français	111	100	11	10%
Mathématique	17	6	11	65%	Biologie	114	103	11	10%
Biologie	17	6	11	65%	Chimie	122	108	14	11%
Chimie	17	7	10	59%	Physique	122	107	15	12%
Physique	17	7	10	59%					
CE1D									
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS					
Français	166	141	24	14%					
Mathématique	192	156	35	18%					
Sciences	190	154	35	18%					
LMI Anglais	144	112	31	22%					
LMI Néerlandais	40	32	8	20%					
LMI Allemand	2	2	0	0%					
Histoire	301	267	33	11%					
Géographie	293	261	31	11%					

- Cycle 2023-2024/1

Pour l'ensemble des épreuves de la formation commune organisées au cours du cycle 2023-2024/1, le taux d'absentéisme moyen est de 56 %. Ce dernier a considérablement augmenté par rapport au cycle précédent et génère des coûts élevés pour la Direction des jurys. L'absentéisme est légèrement identique pour les épreuves d'OBG avec un taux moyen frôlant les 57 %.

Titre	Nbre inscrits	Nbre ABS/NPP	% absents
CE2D G	220	126	57%
CE2D TTR	4	4	100%
CE2D TQ	14	11	79%
CE2D P	17	9	53%
CESS G	608	408	67%
CESS TTR	14	11	79%
CESS TQ	52	42	81%
CESS P	385	217	56%
Para Brevet	71	25	35%
Para Bachelier	11	6	55%
DAES I	163	34	21%
DAES II	91	25	27%
Total	1650	918	56%

Données d'absentéisme aux épreuves de la formation commune pour le cycle 2023-2024/1

CESS G					CE2D G				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	302	126	176	58%	Français	106	74	32	30%
Mathématique	435	253	181	42%	Mathématique	160	106	54	34%
Sciences	452	224	227	50%	Sciences	171	110	61	36%
FHG	347	196	150	43%	FHG	147	103	44	30%
LMI Anglais	319	171	148	46%	LMI Anglais	99	76	23	23%
LMI Néerlandais	60	31	29	48%	LMI Néerlandais	28	17	11	39%
LMI Allemand	6	4	2	33%	LMI Allemand	0	0	0	0%

CESS TTR					CE2D TTR				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	10	4	6	60%	Français	4	1	3	75%
Mathématique	12	5	7	58%	Mathématique	4	2	2	50%
Sciences	12	3	9	75%	Sciences	4	1	3	75%
FHG	11	5	6	55%	FHG	4	3	1	25%
LMI Anglais	10	3	7	70%	LMI Anglais	4	1	3	75%
LMI Néerlandais	0	0	0	0%	LMI Néerlandais	0	0	0	0%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%

CESS P					CE2D P				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	236	116	119	50%	Français	13	6	7	54%
Mathématique	151	92	58	38%	Mathématique	15	10	5	33%
FSE	239	135	102	43%	Formation scientifique	15	9	6	40%
Formation scientifique	309	172	135	44%	FHG	16	11	5	31%
LMI Anglais	20	11	9	45%	LMI Anglais	8	5	3	38%
LMI Néerlandais	7	2	5	71%	LMI Néerlandais	3	2	1	33%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%

CESS TQ					CE2D TQ				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	33	8	25	76%	Français	9	3	6	67%
Mathématique	48	18	30	63%	Mathématique	11	5	6	55%
Formation scientifique	40	15	25	63%	Formation scientifique	10	4	6	60%
FHG	45	18	27	60%	FHG	11	6	5	45%
LMI Anglais	23	10	13	57%	LMI Anglais	6	3	3	50%
LMI Néerlandais	12	3	9	75%	LMI Néerlandais	3	0	3	100%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%

Bachelier					Brevet				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	10	5	5	50%	Français	60	39	21	35%
Mathématique	11	6	5	45%	Biologie	54	30	24	44%
Biologie	10	5	5	50%	Chimie	70	52	18	26%
Chimie	10	5	5	50%	Physique	69	51	18	26%
Physique	11	7	4	36%					

Absentéisme dans les OBG pour le cycle 2023-2024/1

Total OBG : 57	
Total nombre inscrit.e.s	406
Total absent.e.s	233
Taux total d'absentéisme	57,39 %
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	62,5 %

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	26	327	53,52 %
CESS TQ	11	40	62,5 %
CESS TTR	5	10	90 %
CE2D P	6	12	83,33 %
CE2D TQ	6	13	76,92 %
CE2D TTR	3	4	100 %
TOTAL	57	406	57,39 %

4. Résultats et taux de réussite

Les conditions de réussite, de délibération et d'ajournement sont définies dans le décret organisant les jurys. Contrairement à ce qui peut se passer dans un conseil de classe en école, les comités de délibération des jurys ne connaissent pas la situation personnelle ou le parcours antérieur des candidat.e.s. Leur mission se limite à leur évaluation.

Un.e candidat.e est en situation de réussite lorsqu'il/elle a présenté tous les examens qui mènent à l'obtention du titre et qu'il/elle a obtenu au minimum 10/20 pour chaque matière.

Il/Elle est, par contre, ajourné.e s'il/elle a fait le choix de ne pas présenter toutes les épreuves ou s'il/elle a été absent.e à au moins un examen. Il/Elle l'est également s'il/elle a participé à tous les examens mais a obtenu moins de 50% de moyenne générale et/ou moins de 8/20 dans plusieurs matières.

Enfin, il existe deux situations pour une délibération :

- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 50% de moyenne générale mais a obtenu un ou des échecs compris entre 8 et 10/20 ;
- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 60% de moyenne générale et a une note inférieure à 8/20 dans une seule matière.

Dans ces deux cas, le comité de délibération décidera, sur base d'éléments objectifs (nombre de matières en échec, notes obtenues, compétences acquises ou non, évolution si la personne a déjà été inscrite dans des cycles précédents,...) si le/la candidat.e obtient le titre ou non.

Le tableau suivant montre le taux de réussite par titre et par cycle. On constate de manière générale que le taux de réussite dans les différents titres est relativement bas.

	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES
2022-2023/2	Réussite 121/802 15%	Réussite 1/16 6%	Réussite 3/55 5%	Réussite 184/616 30%	Réussite 50/249 20%	Réussite 0/4 0%	Réussite 4/16 25%	Réussite 3/39 8%	Réussite 206/375 55%	Réussite 36/122 30%	Réussite 1/17 6%	Pas organisé
2023-2024/1	Réussite 77/608 13%	Réussite 1/14 7%	Réussite 5/52 10%	Réussite 99/385 26%	Réussite 29/220 13%	Réussite 0/4 0%	Réussite 1/14 7%	Réussite 1/17 6%	Pas organisé	Réussite 23/71 32%	Réussite 2/11 18%	Réussite 132/254 52%

Un élément à ne pas omettre dans l'analyse est l'important taux d'absentéisme. En effet, les candidat.e.s ne se présentant pas à une ou plusieurs épreuves reçoivent la note de zéro et sont dès lors automatiquement ajourné.e.s, ce qui induit une diminution du taux de réussite. Le tableau ci-dessous reprend le taux de réussite des candidat.e.s qui ont présenté leurs examens et n'ont pas été automatiquement ajourné.e.s en raison d'une absence.

	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES
2022-2023/2	Réussite 15% Sans abs 21%	Réussite 6% Sans abs 25%	Réussite 5% Sans abs 27%	Réussite 30% Sans abs 47%	Réussite 20% Sans abs 42%	Réussite 0% Sans abs 0%	Réussite 25% Sans abs 80%	Réussite 8% Sans abs 16%	Réussite 55% Sans abs 74%	Réussite 30% Sans abs 35%	Réussite 6% Sans abs 17%	Pas organisé
2023-2024/1	Réussite 13% Sans abs 39%	Réussite 7% Sans abs 33%	Réussite 10% Sans abs 50%	Réussite 26% Sans abs 59%	Réussite 13% Sans abs 31%	Réussite 0% Sans abs 0%	Réussite 7% Sans abs 33%	Réussite 6% Sans abs 13%	Pas organisé	Réussite 32% Sans abs 50%	Réussite 18% Sans abs 40%	Réussite 52% Sans abs 62%

Le tableau fait clairement ressortir l'impact de l'absentéisme sur le taux global de réussite.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de candidat.e.s qui ont obtenu le titre visé en un seul cycle par rapport au nombre total de candidat.e.s ayant réussi le titre.

Nombre de réussites en 1 seul cycle/nombre de réussites du cycle												
	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES
2022-2023/2	41/121	0/1	0/3	91/184	19/50	0/0	1/4	0/3	133/206	29/36	1/1	-
2023-2024/1	12/77	0/1	0/5	36/99	4/29	0/0	0/1	0/1	-	9/23	1/2	119/132

5. Recours

Suite à la notification des résultats, les candidat.e.s ont la possibilité d'introduire un recours s'ils/si elles estiment qu'il y a eu une irrégularité dans le déroulement des examens. Ils/Elles disposent de 10 jours calendrier pour l'introduire soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé une fois que les résultats sont publiés sur le site internet.

Dans les quatorze jours ouvrables suivant la réception de la plainte, le Président du jury concerné par la plainte ou son délégué réunit une instance de recours composée, outre de lui-même ou de son délégué, de deux membres du jury choisis parmi ceux non mis en cause dans l'irrégularité invoquée. Cette instance de recours statue séance tenante, par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) dans les quatre jours ouvrables par pli recommandé ou par voie électronique.

Le recours est jugé irrecevable s'il n'a pas été introduit dans le délai réglementaire.

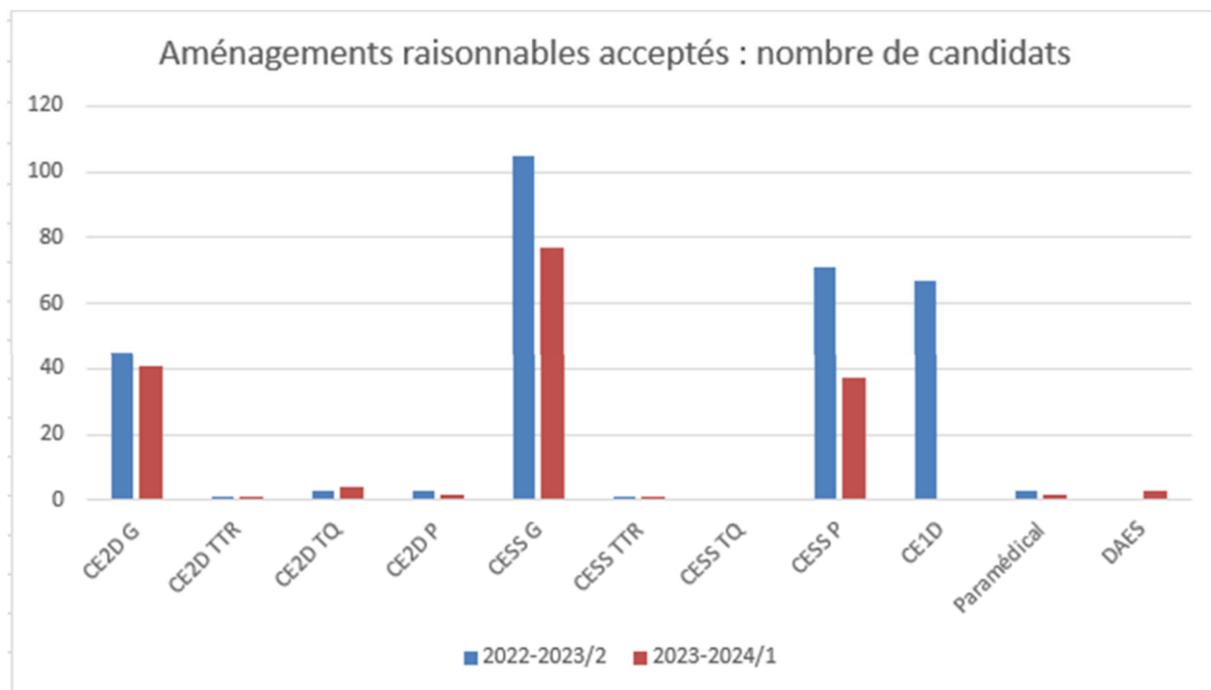
Pour les recours recevables, l'Instance de recours analyse le(s) motif(s) invoqué(s) par le/la candidat.e et statue sur le fait que ce(s) dernier(s) soi(en)t fondé(s) ou non.

	Cycle 2022-2023/2	Cycle 2023-2024/1
Nombre de recours reçus	32	28
Nombre de recours irrecevables	3	1
Nombre de recours fondés	8	11
Nombre de recours non fondés	21	16
Révision de la décision de délibération	2	0

6. Demande d'aménagement raisonnable

Les candidat.e.s ayant des besoins spécifiques peuvent demander des adaptations d'épreuves. Toute demande doit détailler les aménagements nécessaires et être accompagnée d'un diagnostic établi par un professionnel des soins de santé. Chaque demande est analysée de manière individuelle et la décision est communiquée par courriel au/à la candidat.e.

Le graphique suivant montre le nombre de demandes d'aménagements raisonnables acceptées au cours des deux derniers cycles.



Il y a moins de 10 demandes refusées par cycle pour les motifs suivants :

- Demande dont le diagnostic est manquant, non valide ou non établi par un.e spécialiste ;
- Refus d'inscription au titre souhaité ;
- Demande non introduite via le formulaire électronique ad hoc.

Certains aménagements récurrents ont été systématisés pour la totalité des candidat.e.s qui introduisent une demande d'aménagements raisonnables, c'est-à-dire :

- Disposer d'un temps supplémentaire pour passer l'épreuve (30 min) ;
- Passer l'épreuve dans un local à part de l'ensemble des candidat.e.s ;
- Bénéficier d'une police de caractère Arial 14 et d'un interligne 1.5 ;
- Imprimer l'épreuve uniquement sur le recto des pages.

Parmi les aménagements demandés en plus des aménagements systématiques, on retrouve :

- Le port d'un casque anti-bruit ;
- Les relances attentionnelles ;
- Eviter les distractions ;
- La dépénalisation de l'orthographe sauf si la compétence l'exige ;
- L'utilisation de matériel informatique.

Enfin, la liste des troubles les plus courants pour lesquels les candidat.e.s demandent des aménagements raisonnables est reprise ci-après :

- Dyslexie – Dysorthographe ;
- Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- Trouble anxieux – phobie scolaire/sociale ;
- Trouble du spectre de l'autisme ;
- Dyspraxie ;
- Dyscalculie ;
- Dysgraphie – Dysphasie.

C. Projets réalisés en 2023

Différents projets repris ou non dans le Contrat d'administration 20-25 ont été menés à bien en 2023 par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire ordinaire.

Parmi ceux-ci, citons :

- signature d'un Protocole de collaboration avec le Service général de l'Inspection ;
- signature d'un Protocole de collaboration avec le Service général du Numérique Educatif / Direction de l'Enseignement à distance/E-learning ;
- rédaction d'un Protocole de prise en charge des candidat.e.s à besoins spécifiques ;
- création d'un article de base propre au fonctionnement du jury sur le budget initial 2023 ;
- création d'une charte de bonnes pratiques en matière de surveillance ;
- révision du Règlement de passation des examens des candidats et des candidates aux jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- réponse à un appel à projet du Master en ingénierie et Action Sociales afin que des étudiants réalisent une analyse du profil des candidat.e.s inscrit.e.s aux jurys au cours de l'année académique 2023-2024 ;
- mise en place d'une procédure de signature électronique sécurisée des duplicatas des titres émis par la Direction des jurys.

D. Et pour le futur ?

Les jurys restent une filière alternative indispensable au système scolaire classique. Ils doivent relever le défi des contraintes actuelles et se préparer pour un fonctionnement futur plus efficient. La Direction des jurys a la volonté affirmée de placer le/la candidat.e au cœur de sa mission.

Ainsi, la Direction des jurys a proposé des projets de modifications réglementaires. Sa volonté est qu'un décret réorganisant les épreuves des jurys soit adopté rapidement sous la prochaine législature.

Une plateforme interactive à destination des candidat.e.s devrait voir le jour en 2025. Celle-ci permettra de disposer d'un outil polyvalent, interactif et orienté candidat.e.s. Elle visera à faciliter la transmission d'informations entre les candidat.e.s et l'Administration et leur permettra un accès à un espace personnel dans lequel ils/elles pourront réaliser facilement les différentes démarches administratives liées à leur parcours.

La Direction des jurys se penche également sur différents projets qui devraient aboutir au cours de l'année 2024 :

- élargissement des périodes d'inscription ;
- publication d'exemples de questions d'examen sur le site internet ;
- mise en ligne d'un nouveau site internet plus lisible ;
- élargissement du pool d'examineurs.trices externes ;
- communication adaptée en fonction de la définition des profils des candidat.e.s.